

BELGIUM

Compliance

APMBC - 20th MSP - Novembre 2022

M. le Président,

La Belgique est profondément préoccupée par la situation de non-conformité de l'Erythrée qui perdure.

Malgré les efforts entrepris par les membres successifs du Comité de mise en œuvre de l'article 5, l'Unité d'appui (ISU), les membres successifs du comité de coordination, les présidents des 18^{ème} et 19^{ème} MSP, Son Altesse Royale le Prince Mired de Jordanie, Envoyé spécial de notre Convention, la délégation de l'UE à Asmara, et de nombreuses autres parties prenantes, ainsi que vos efforts, l'Erythrée reste silencieuse sur sa situation de non-conformité concernant ses obligations en vertu des articles 5 et 7 de notre Convention et ne répond pas aux efforts visant à établir un dialogue coopératif avec le Président et le Comité de mise en œuvre de l'article 5.

Cette situation est d'une grande importance car c'est **notre capacité commune à maintenir l'engagement et le respect de notre Convention qui est en jeu**. Il semble important pour ma délégation que nous envoyions, à l'issue de notre réunion, un message clair à l'égard de l'Erythrée et, par extension, à la communauté de l'action contre les mines.

Ma délégation tient à rappeler les mesures concrètes et la voie à suivre que nous avons adopté lors de la 19^{ème} MSP et contenues dans son paragraphe 92.

Nous espérons donc qu'une **décision en ce sens sera prise lors de cette réunion** si la situation de non-conformité perdure jusqu'à la fin de la 20^{ème} Assemblée des Etats parties. Nous insistons sur l'importance que nous nous dotions d'un échéancier clair et précis sur cette question et que nous soyons en mesure de disposer d'informations sur l'éventuelle mise en œuvre du paragraphe 2 de l'article 8 de notre Convention d'ici aux prochaines réunions intersessionnelles, ou, à défaut, de poursuivre le processus tel que défini au paragraphe 3 d'ici à la prochaine Assemblée des Etats Parties. Dans le même temps, il reste crucial de garder ouverte la possibilité de réinstaurer un dialogue coopératif avec l'Erythrée.

La Belgique appelle donc à ce que nous mandations la présidence de la prochaine Assemblée des Etats Parties à, tout en continuant à essayer de nouer un dialogue coopératif avec l'Erythrée, prendre les mesures prévues au paragraphe 92 du rapport de la 19^{ème} Assemblée des Etats Parties et rapporter aux Etats Parties d'ici à la 21^{ème} Assemblée des Etats Parties sur le sujet.

Je vous remercie M. le Président.